

Au sujet du non repris non échangés

Par tine82, le 05/02/2013 à 11:38

bonjour

Je viens d'acheter dans une pharmacie un protecteur hallux valgus . Il s'avère qu'en rentrant à la maison cet article m'est trop grand bien que la taille sur la boite soit correcte . Je suis retournée à la pharmacie . Refus catégorique de me l'échanger bien qu'ayant constaté que l'article était trop grand . Mais c'est moi qui en l'essayant l'aurais agrandi Refus aussi de le rembourser vu qu'il y a une affiche au dessus de la caisse bien derrière sur "non-repris, non-échangés" . L'article n'était pas en solde . Que puis-je faire ?

merci de vos réponses

Par chaber, le 05/02/2013 à 11:56

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par tine82, le 05/02/2013 à 12:09

Bonjour,

Je vous prie de m'excuser ... Oups .. Effectivement je manque à tous mes devoirs et j'en suis désolée ... Ce ne sont pas mes habitudes . Je pense être sous le coup de mon problème . Oh que je suis honteuse ...

Merci de me répondre.

Par Lag0, le 05/02/2013 à 13:27

Bonjour,

En règle générale, vous n'avez aucun droit de rétractation pour un achat fait en magasin, ce n'est le cas que pour les achats à distance ou le démarchage à domicile.

Mais ici, il semble, d'après ce que vous dites, qu'il y ait un défaut de conformité puisque l'article dans la boite ne correspond pas à la taille notée sur ladite boite.

Le commerçant doit donc vous échanger le produit au titre de la garantie de conformité.